



Excelsia

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**1 rue Ambroise Croizat
91120 PALAISEAU**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-Marseille au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z

Excelsia

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 rue Ambroise Croizat

91120 PALAISEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28/06/2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Membre de la Compagnie Régionale d'Avs-Marseille au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France

9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85

E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr

SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 6920Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés que les règles et principes comptables sont bien appliqués au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20/06/2024



Le Commissaire aux comptes
SARL EXCELSIA, représenté par
Carole Boulanger

DYNAMIQUE EMBAUCHE
1 rue Ambroise Croisat
91120 PALAISEAU

RESULTATS 2023

ALLIANCE EXPERTISE
3 rue de l'arrivée TOUR CIT
75015 PARIS
Tél. : 01.44.23.80.70
Fax : 01.44.23.77.76

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022 NET
	BRUT	(à déduire)	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 174	6 022	152	152
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 244	5 363	10 881	10 881
Autres	121 062	110 104	10 958	19 446
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.				
Immobilisations financières (2)				
Participations	255 000		255 000	15 000
Créances rattachées à des participations	150 041		150 041	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	14 699		14 699	14 699
TOTAL I	563 220	121 489	441 731	60 179
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	338 287	6 947	331 340	525 036
Créances reçues par legs ou donations destinés à être cédés.				
Autres	264 329		264 329	190 642
Valeurs mobilières de placement	60 040		60 040	58 868
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	93 451		93 451	418 043
Charges constatées d'avance (3)	14 734		14 734	11 488
TOTAL II	770 840	6 947	763 893	1 204 078
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 334 061	128 437	1 205 624	1 264 256
(1) Droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.				

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	35 884	35 884
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (à détailler)		
Réserves :		
Réserves affectées à l'investissement		
Excédents affectés à la compensation d'amortissement		
Réserve de compensation		
Réserves de trésorerie	153 421	153 421
Autres	356 578	342 284
Report à nouveau (a)	34 537	34 537
Résultat comptable de l'exercice (b)	-81 072	14 294
Situation nette (sous total)	499 348	580 420
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions réglementées		
Provision pour couverture besoin fonds de roulement		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	499 348	580 420
Provisions		
Provisions pour risques	275 000	119 902
Provisions pour charges	12 846	44 683
TOTAL II	287 846	164 585
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	157 069	219 131
Emprunts et dettes financières divers	4 803	498
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	33 002	28 890
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	209 430	258 510
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 126	12 221
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	418 430	519 251
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 205 624	1 264 256
(1) Dont à plus d'un an	104 571	157 069
Dont à moins d'un an	313 859	362 182
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte		
(c) Dettes sur achats ou prestations de services		
(d) A l'exception, pour application de (1) des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 583 049,10	1 781 743,54
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	662 808,15	636 398,33
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	163 954,37	110 433,45
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	18 217,37	22 979,43
Total I	2 428 028,99	2 551 554,75
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	276 998,55	268 290,77
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	80 115,07	101 132,98
Salaires et traitements	1 637 628,23	1 637 628,23
Charges sociales	299 114,69	416 420,68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 771,07	-73 981,47
Dotations aux provisions	0,00	118 967,84
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	49 285,56	55 569,25
Total II	2 366 913,17	2 524 028,28
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	61 115,82	27 526,47

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2023

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 311,28	1 071,31
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 311,28	1 071,31
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	140 000,00	
Intérêts et charges assimilées	2 388,79	2 772,52
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	142 388,79	2 772,52
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-139 077,51	-1 701,21
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 860,07	11 294,63
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	2 860,07	11 294,63
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 860,07	-11 294,63
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	250,00	237,00
Total des produits (I + III + V)	2 431 340,27	2 552 626,06
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 512 412,03	2 538 332,43
EXCEDENT OU DEFICIT	-81 071,76	14 293,63
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	0,00	
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	0,00	
TOTAL	0,00	0,00

DYNAMIQUE EMBAUCHE

**1 rue Ambroise Croisat
91120 PALAISEAU**

**ANNEXE AU BILAN
EXERCICE 2023**

ALLIANCE EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
TOUR CIT - 3 rue de l'arrivée
75015 - PARIS

DYNAMIQUE EMBAUCHE

TOTAL DU BILAN	1 205 624,13
TOTAL DES PRODUITS	2 431 340,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	-81 071,76

L' exercice couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et a une durée de 12 mois.

Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE	N° de page
<u>I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</u>	2
. Secteur d'activité	
<u>II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS</u>	3
. Règles et méthodes comptables	
. Calcul des amortissements et des provisions	
<u>III - NOTES SUR LE BILAN</u>	4 et 6
. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé	
. Amortissements	
. Provisions	
. Fonds dédiés	
. Etat des créances et des dettes classées selon leur date d'échéance	
. Produits à recevoir et charges à payer	
. Charges et produits constatés d'avance	
. Plus values latentes	

DYNAMIQUE EMBAUCHE

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

L' Association est une association intermédiaire conventionnée

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

NEANT

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés par le conseil d'administration sont élaborés et présentés en vertu de l'article L612-4 du code de commerce et conformément aux règles édictées par les règlements ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2014-03 relatif au plan comptable et n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

. Installations techniques	3 ans
. Matériel de bureau	2 à 3 ans
. Matériel informatique	2 à 3 ans
. Mobilier	2 à 5 ans
. Matériel de transport	3 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et que le risque de non récupération a été évalué

DYNAMIQUE EMBAUCHE

III - NOTES SUR LE BILAN

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

	A l'Ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 174			6 174
. Autres immobilisations corporelles	138 183	498	1 375	137 306
. Immobilisations en cours	-			-
. Immobilisations financières	29 700	390 041		419 741
TOTAUX	174 057	390 539	1 375	563 221

AMORTISSEMENTS

	A l'Ouverture	Dotations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 022	-	-	6 022
. Autres immobilisations corporelles	107 855	8 880	1 268	115 467
TOTAUX	113 877	8 880	1 268	121 489

PROVISIONS

	A l'Ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
. Provisions pour risques et charges	164 585	7 944	24 683	147 846
. Provisions/clients et comptes rattach	31 594	6 947	31 594	6 948
. Fonds dédiés		-		-
. Participations financières		140 000		140 000
TOTAUX	196 179	154 891	56 277	294 793

DYNAMIQUE EMBAUCHE

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR DATE D'ECHEANCE

a) Montant total des créances 602 616

A moins d'un an 602 616

A plus d'un an -

b) Montant total des dettes 261 361

A moins d'un an 261 361

A plus d'un an et moins de 5 ans -

A plus de 5 ans -

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

a) Produits à recevoir -

Créances clients et comptes rattachés -

Autres créances -

b) Charges à payer 65 926

Dettes fiscales et sociales 65 903

Autres dettes 23

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

a) Total des charges constatées d'avance 14 734

Exploitation 14 734

Hors exploitation

b) Total des produits constatés d'avance -

Exploitation -

Hors exploitation

DYNAMIQUE EMBAUCHE

**DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES
DE L'ACTIF CIRCULANT**

	<u>Evaluation au bilan</u>	<u>Evaluation au dernier prix du marché</u>
Valeurs mobilières de placement	60 040	60 040
Soit une plus value latente de		

PROVISION POUR RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été estimé au 31 décembre 2023 pour l'ensemble du personnel selon les paramètres suivants s'élèvent à 12 846 euros.

Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis

Table de progression des salaires 2%

Table de rotation du personnel non cadre 2%

Table de rotation du personnel cadre 1%

Taux d'actualisation : 2,25%

EMPRUNT

L'association a souscrit un prêt garanti par l'état de 250 000€ auprès de la Caisse de crédit Mutuel de Verrières Mutuel de Verrières le Buisson, dans les conditions fixées par la loi n°2022-289 du 23 mars 2022 de finances rectificative pour 2022, la loi 2022-935 du 30 juillet 2022 et l'arrêté du 23 mars 2022 modifié, accordant la garantie de l'Etat aux Etablissement de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi.

La date d'échéance du PGE prévue initialement le 10/06/2022 est différée au 04/07/2022 avec un remboursement constant à compter de cette date sur 48 mensualités de 5 370,92€, au taux fixe de 0,7%.



Excelsia

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 rue Ambroise Croizat
91120 PALAISEAU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



Excelsia

Mesdames et Messieurs les Membres
de l'Association DYNAMIQUE EMBAUCHE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 20/06/2024

Le Commissaire aux comptes
SARL EXCELSIA, représenté par
Carole Boulanger

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS D'EXPLOITATION					0.00	0.00
Cotisations					0.00	0.00
Ventes de biens et services					0.00	0.00
Ventes de biens					0.00	0.00
dont ventes de dons en nature					0.00	0.00
Ventes de prestations de service	1 583 049.10	1 781 743.54	1 583 049.10	1 781 743.54	0.00	0.00
dont parrainages					0.00	0.00
Produits de tiers financeurs					0.00	0.00
Concours publics et subventions d'exploitation	662 808.15	636 398.33	662 808.15	636 398.33	0.00	0.00
Subventions					0.00	0.00
Produits liés à des financements réglementaires					0.00	0.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable					0.00	0.00
Ressources liées à la générosité du public					0.00	0.00
Dons manuels					0.00	0.00
Mécénats					0.00	0.00
Legs, donations et assurances-vie					0.00	0.00
Contributions financières					0.00	0.00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	163 954.37	110 433.45	163 954.37	110 433.45	0.00	0.00
Utilisations des fonds dédiés					0.00	0.00
Autres produits					0.00	0.00
Cotisations					0.00	0.00
Dons manuels					0.00	0.00
Mécénats					0.00	0.00
Legs et donations					0.00	0.00
Contributions financières reçues					0.00	0.00
Versement des fondateurs					0.00	0.00
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat					0.00	0.00
Autres produits	18 217.37	22 979.43	18 217.37	22 979.43	0.00	0.00
Total I	2 428 028.59	2 551 554.75	2 428 028.59	2 551 554.75	0.00	0.00
CHARGES D'EXPLOITATION					0.00	0.00
Achats de marchandises					0.00	0.00
Variation de stock					0.00	0.00
Autres achats et charges externes	276 998.55	268 290.77	276 998.55	268 290.77	0.00	0.00
Aides financières					0.00	0.00
Impôts, taxes et versements assimilés	80 115.07	101 132.98	80 115.07	101 132.98	0.00	0.00
Salaires et traitements	1 637 628.23	1 637 628.23	1 637 628.23	1 637 628.23	0.00	0.00
Charges sociales	299 114.69	416 420.68	299 114.69	416 420.68	0.00	0.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 771.07	-73 981.47	23 771.07	-73 981.47	0.00	0.00
Dotations aux provisions	0.00	118 967.84	0.00	118 967.84	0.00	0.00
Repos en fonds dédiés					0.00	0.00
Autres charges					0.00	0.00
Aides financières Autres charges	49 285.56	55 569.25	49 285.56	55 569.25	0.00	0.00
Total II	2 368 913.17	2 524 028.28	2 368 913.17	2 524 028.28	0.00	0.00
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	61 115.82	27 526.47	61 115.82	27 526.47	0.00	0.00
PRODUITS FINANCIERS					0.00	0.00
De participation					0.00	0.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					0.00	0.00
Autres intérêts et produits assimilés	3 311.28	1 071.31	3 311.28	1 071.31	0.00	0.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge					0.00	0.00
Différences positives de change					0.00	0.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					0.00	0.00
Total III	3 311.28	1 071.31	3 311.28	1 071.31	0.00	0.00
CHARGES FINANCIERES					0.00	0.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	140 000.00		140 000.00		0.00	0.00
Intérêts et charges assimilées	2 388.79	2 772.52	2 388.79	2 772.52	0.00	0.00
Différences négatives de change					0.00	0.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					0.00	0.00
Total IV	142 388.79	2 772.52	142 388.79	2 772.52	0.00	0.00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-139 077.51	-1 701.21	-139 077.51	-1 701.21	0.00	0.00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)					0.00	0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS					0.00	0.00
Sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sur opérations en capital					0.00	0.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges					0.00	0.00
Total V	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES					0.00	0.00
Sur opérations de gestion	2 860.07	11 294.63	2 860.07	11 294.63	0.00	0.00
Sur opérations en capital					0.00	0.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					0.00	0.00
Total VI	2 860.07	11 294.63	2 860.07	11 294.63	0.00	0.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 860.07	-11 294.63	-2 860.07	-11 294.63	0.00	0.00
Participation des salariés aux résultats (VII)					0.00	0.00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	250.00	237.00	250.00	237.00	0.00	0.00
Total des produits (I + III + V)	2 491 345.37	2 662 926.06	2 491 345.37	2 662 926.06	0.00	0.00
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 512 412.04	2 638 332.43	2 512 412.04	2 638 332.43	0.00	0.00
EXCEDENT OU DEFICIT	-21 066.67	-75 406.37	-21 066.67	-75 406.37	0.00	0.00